

I. MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour ce qui est des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale, le Comité formule les observations et vœux suivants:

1. RÈGLE DE CONDUITE RELATIVE AU PROGRAMME DU CF-105

Le Comité se reconnaît la responsabilité d'examiner les questions de ligne de conduite et de faire rapport à leur sujet seulement quand elles se rapportent à une dépense prévue dans les demandes de crédits du ministère ou quand elles sont conditionnées par cette dépense.

Il est difficile de tirer une ligne de démarcation bien nette entre les questions exclusivement de ligne de conduite et celles qui se rapportent aux crédits à l'endroit desquels des économies sont réalisables.

Les complications de ce problème sont encore plus grandes quand le crédit en question fournit au gouvernement un tremplin qui lui permet de se lancer dans d'autres dépenses par suite d'engagements déjà contenus dans le présent Budget des dépenses.

L'exemple le plus frappant de cette vérité est peut-être le crédit qui autorise le gouvernement à continuer pendant un an la mise au point du CF-105. Ce crédit de 175 millions de dollars environ a été examiné avec soin par le Comité, qui, non content d'interroger plusieurs témoins, a aussi visité les deux usines qui s'adonnent à la fabrication de ce modèle.

Bien que le Comité reconnaisse la nécessité de cette dépense, il ne se juge pas autorisé par son mandat à faire des commentaires en ce moment sur la ligne de conduite qu'il convient de suivre à l'avenir au sujet de la mise à exécution de cette partie du programme de défense. Après avoir attiré l'attention sur ce point et en tenant compte de notre lourd fardeau financier, le Comité tient à signaler qu'il s'inquiète de voir que le gouvernement peut s'engager dans la poursuite d'un nouveau programme d'armement de cette envergure sans avoir entamé, au préalable, des négociations soit avec les pays de l'OTAN soit avec les États-Unis, en vertu de l'Accord du NORAD, au sujet d'une entente sur le partage des dépenses.

2. INTÉGRATION DES SERVICES

- a) En vue de réaliser des économies au sein du ministère de la Défense, le Comité propose une plus grande mesure d'intégration des divisions auxiliaires des trois services armés. Il n'est pas convaincu de la nécessité pour chacune des trois armes d'avoir son service de prévôté, son service d'aumônerie et son service médical. Il est intéressant de noter à ce sujet qu'il n'y a qu'un seul service dentaire pour les trois armes.
- b) Le Comité propose aussi que le ministère examine certaines sections des services où le personnel est peut-être trop nombreux en raison de certains chevauchements de fonctions au niveau administratif et il estime qu'on pourrait aussi réaliser une certaine mesure d'intégration dans ce domaine.
- c) Étant donné le coût élevé du recrutement, le Comité propose que le ministère revoie ses méthodes actuelles qui consistent à maintenir des bureaux de recrutement séparés pour chacun des trois services. Sans compter que cette manière de faire comporte un dédoublement de personnel et de locaux, le Comité estime que cette concurrence des bureaux de recrutement des trois services ne produit pas le maximum d'efficacité proportionnée à la dépense qu'elle occasionne. En vue de réduire l'espace requis pour les bureaux de recrutement et de diminuer les frais de propagande et de publicité et pour diminuer en